

Obtenir des fonds de la taxe d'apprentissage : campagne de collecte, utilisation, obligations

OBJECTIFS

Maîtriser les conséquences de la réforme sur la taxe d'apprentissage.

Être capable de maîtriser la réglementation de la taxe d'apprentissage : composition, mode de collecte et reversement.

Mettre en place une campagne de collecte : calendrier, argumentaires, pratiques et règles à respecter.

Identifier les nouveautés : réforme de la taxe, bonus-malus alternance.

PUBLIC

Toute personne en charge de la gestion d'un organisme de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Directeurs et responsables de CFA, d'UFA, responsables de la taxe d'apprentissage en entreprise, Octa ou Région, ainsi que toute personne intéressée par la taxe d'apprentissage.

ANIMATION

Romain Pigeaud, chargé d'études à la direction Juridique-Observatoire de Centre Inffo.

PROGRAMME

Maîtriser la réglementation de la taxe d'apprentissage

- Assujettissement à la taxe d'apprentissage
- Calcul du montant et composition de la taxe d'apprentissage
- Détermination de la part Région, du quota : quota disponible, concours obligatoires, fonds libres
- Détermination du hors-quota et règle du barème : frais de stage, les premières formations, activités complémentaires et Écoles de la deuxième chance
- Calcul et exonération de la CSA (bonus-malus alternance)

Construire une campagne de collecte de la taxe

- Identifier une liste de cibles et relations avec les contributeurs
- Réaliser une lettre de campagne : exemples et mode d'emploi, argumentaires, méthodologie
- Création et mise en place d'un réseau
- Mettre en place des conventions de partenariat
- Mettre en place une visite d'établissement
- Maîtriser les coûts réels de formation : mise en place, calcul, habilitation à percevoir de la taxe

Cas pratiques

A L'ISSUE DE LA FORMATION

Évaluation de la formation par les stagiaires.

Remise d'une attestation de fin de formation.

PARCOURS CONSEILLÉ

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Vous pouvez la compléter par les formations « généraliste » comme : Nouvelle réforme de la formation : que change-t-elle ?

En fonction de votre activité (entreprise, Opca, organisme de formation...), suivre les autres formations « approfondi » comme : Informer sur le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation, et/ou les formations « expert » comme : Respecter les obligations d'un CFA ou d'une UFA.

TOUTES NOS FORMATIONS EXISTENT AUSSI EN INTRA-ENTREPRISE

Contact

01 55 93 91 82 - contact.formation@centre-info.fr

www.centre-info.fr ; boutique en ligne, les sessions de formation

4, avenue du Stade-de-France - 93218 Saint-Denis-La Plaine cedex